

30 août 2011

11.168

Interpellation du groupe libéral-radical**Caisse de pensions: rien ne va plus?**

Un article récent paru dans la presse régionale a confirmé ce qui se disait tout bas depuis quelque temps: notre Caisse de pensions cantonale va mal. Avec un taux de couverture ne dépassant pas les 60%, elle est parmi les plus mauvaises de Suisse romande, puisque seule la caisse genevoise fait pire avec 56,3%. La performance brute de la caisse neuchâteloise laisse, elle-aussi, à désirer, puisque avec 1,78%, elle se situe aussi au bas de l'échelle de comparaison intercantonale.

Certes, on pourrait trouver un certain nombre d'explications dans les performances boursières mondiales ou dans les restructurations effectuées au cours de l'année passée. Cependant, ces explications ne tiennent pas la route, sachant que tous les autres cantons ont travaillé dans les mêmes conditions économiques et que certains d'entre eux ont aussi procédé à des fusions.

Il apparaît donc que la gestion de notre caisse cantonale de pensions suscite des interrogations, voire des doutes sérieux sur son efficacité.

En conséquence, nous souhaitons poser au Conseil d'Etat les questions suivantes:

- Quelles sont toutes les raisons qui font que notre caisse cantonale obtient de si mauvais résultats en comparaison intercantonale, faisant de nous, une fois de plus, le cancre de la classe?
- Est-ce que les fonds de la caisse ont toujours été utilisés à bon escient et n'ont pas servi à d'autres buts que la prévoyance sociale?
- Y a-t-il eu des erreurs de gestion qui ont conduit à cette situation catastrophique? Le cas échéant, le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures à ce niveau?
- Quelles sont les mesures d'assainissement prévues? En particulier, le Conseil d'Etat ne considère-t-il pas que le taux de 1,2% de la contribution d'assainissement est ridiculement bas au regard de la situation actuelle? De surcroît, comment le Conseil d'Etat explique-t-il l'asymétrie des taux de cette contribution (1% pour l'employeur et 0,2% pour les employés)?
- Dans cette situation, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas venir en urgence devant notre Conseil afin de mettre rapidement sur pied un système de prévoyance basé sur la primauté des cotisations pour tout nouvel employé de l'Etat?
- De même, le Conseil d'Etat envisage-t-il de remettre à égalité les cotisations employeur et employé en tant que mesure d'assainissement?

Toutes ces questions méritent des réponses claires, ne serait-ce que dans le but de rassurer les pensionnés et les assurés de cette caisse.

Signataires: Y. Botteron, M.-A. Nardin, C. Guinand, B. Keller, H. Frick, Ch. Imhof, B. Haeny et J.-J. Wenger.